

«Au nom du peuple israélien, je vous dis que nous ne sommes pas en guerre avec vous.. Nous ne voulons pas régner sur vous ni déterminer votre destin. Nous voulons vivre avec vous, côte à côte, en bon voisinage, dans le respect et l'entraide»

Ariel Sharon

ÉDITORIAL

JUSQU'ABOUTISME

Le CSA a décidé de passer une convention, le 19 novembre, avec la chaîne du Hezbollah libanais, Al Manar, qui l'autorise à diffuser via l'opérateur français Eutelsat, en France, et dans le reste de l'espace européen.

Le CSA avait auparavant demandé au Conseil d'État d'interdire d'émission cette chaîne à la suite de la diffusion l'an dernier du feuilleton bestialement antisémite, « Diaspora ».

Ce dernier avait rétorqué par un commandement : le CSA était requis de proposer à Al Manar de signer une convention avec lui avant le 1^o octobre.

Derrière ces allers-retours, il s'est joué une partie décisive.

Al Manar est la chaîne du Hezbollah, le parti des chiites libanais, étroitement lié à l'Iran puisque son financement est tout simplement inscrit dans le budget officiel de ce pays.

Le Hezbollah est une organisation définie comme terroriste par tout ce que le monde compte de démocraties à l'exception de l'Europe. Pourquoi pas l'Europe ? Parce que la France, qui a du accepter en 2003 que l'Europe classe le Hamas comme organisation terroriste malgré une guerre de tranchées, continue contre vents et marée d'épargner au Hezbollah le même traitement.

Quelle est l'occupation essentielle et unique du Hezbollah ?

Servir de courroie de transmission à l'Iran et accessoirement à la Syrie.

LA LETTRE

du Collectif Paix et Vérité

BP 42 13266 Marseille Cedex 08

paixetverite@online.fr

Sommaire

Éditorial : Jusqu'aboutisme	1
La dénationalisation des Juifs de France	2
Le PAF sous le régime de la pensée unique	5
Les Israéliens face aux effets psychologiques de l'Intifada	7
Paradoxes israéliens	7
Les engagements d'Israël en matière de droit	8
Confidences ultimes d'Arafat	11
La question de l'Islamisme en milieu scolaire	12
Entretien avec Morad El Hattab	14
L'amour maternel selon Al Manar	15
Le destin désastreux de Yasser Arafat	16

Ce qui se matérialise au quotidien par une première obsession : répandre la haine, particulièrement la haine antisémite, par tous les moyens. D'où un flot ininterrompu de monstruosité diffusé en permanence par ses organes de propagande, avant tout par le canal d'Al Manar, qui tend à supplanter Al Jazira dans la prolifération du terrorisme international.

Par ailleurs le Hezbollah entretient une armée professionnelle, lourdement dotée de missiles, disposant de troupes entraînées, à la seule fin d'une confrontation permanente avec Israël. Cette structure terroriste interdit d'ailleurs, par sa seule existence, toute évolution du Liban vers un régime démocratique.

Le problème premier que pose l'autorisation donnée par le CSA, c'est *celui de la sécurité de la France*. Al Manar ne sait rien faire d'autre que *répandre la haine et le terrorisme à travers une lecture fondamentaliste du Coran*, dont on sait qu'elle fait jaillir les bourgeois terroristes comme les champignons après la pluie. Elle a été conçue pour cela.

Al Manar autorisée d'émettre en

France et en Europe, c'est-à-dire ouverte à des millions de foyers immigrés, c'est une menace idéologique et militaire multipliée sur notre continent.

On débattait pour savoir si l'intégration de la Turquie dans l'Europe ferait ou pas barrage à la zone périlleuse du Moyen Orient. La question ne se pose plus, puisque l'on fait rentrer au sein de l'Europe, le pire du terrorisme contemporain.

On débattait pour savoir comment empêcher la répétition des attentats de Madrid. Question caduque : *la France vient ouvrir les bureaux de recrutement des futurs carnages islamistes.*

Pour sa défense, le CSA a évoqué les obligations rigoureuses de la convention signée avec Al Manar. On pense irrésistiblement à la confiance affichée dans la pacification de Hitler, en 1938 à Munich, grâce au sacrifice des Sudètes.

La décision du CSA a provoqué de vives protestations dans les milieux politiques. Julien Dray, porte parole des socialistes s'est poliment inquiété.

(Suite page 2)

(Suite de la page 1)

Des députés courageux comme Rudi Salles, Claude Goasgen, et d'autres, se sont prononcés avec beaucoup de vigueur et de conviction. Le CRIF, la LICRA s'indignent de façon peu coutumière, car accessoirement, c'est une chaîne antisémite que l'on vient d'autoriser à Paris.

Le journal Le Monde, dont les affinités et les intérêts arabes ne sont ignorés par personne, a décroché le pompon de la cécité auto infligée, trouvant seulement des « accents judéophobes » au feuilleton d'Al Manar où des juifs tuent un enfant chrétien, boivent son sang, et mettent à mort de façon barbare un autre juif qui aurait épousé une non juive.

Mais au fait, qui en France a pris cette décision stratégique, qui met en cause la sécurité de la France et de l'Europe ? Le CSA ? Il a agi sur la demande du Conseil d'État. Le Conseil d'État ? Qui peut croire que cette assemblée de juristes est en état d'exprimer une volonté de cette nature. Qui alors ?

Comme le dit Elisabeth Schemla avec un professionnalisme et une honnêteté que cette fois-ci nous saluons, jamais cette décision n'aurait pu être prise en dehors de la volonté personnelle de Jacques Chirac. « ... la responsabilité du chef de l'État, Jacques Chirac, est pleinement engagée ... ».

Faut-il évoquer ses liens troubles avec Hariri et d'autres riches chefs de clans véreux du Liban ? Avec la dynastie des Assad de Syrie ?

Faut-il évoquer ces stratégies d'échec qui conduisent aujourd'hui la France au pire isolement international sur la question de l'Irak, au Proche-Orient, en Europe ...

Ou bien cette succession des coups bas, comme le vote de l'ONU pour faire condamner unanimement Israël, l'autorisation du film antisémite « les Portes du soleil », l'hommage solennel rendu à Arafat ?

On ne sait pas. Mais ce qui est sur, c'est que la complaisance pour le jusqu'aboutisme islamiste a pris le pouvoir à Paris.

La dénationalisation des juifs de France

Jean-Pierre Bensimon

On pourrait égrener la chronique des violences antisémites en France et en Europe et conclure que décidément, « il y a quelque chose de pourri au royaume du Danemark ». Un jeune juif pieux, Moshé Itshak Naeha, a été inexplicablement tué d'une balle dans la tête jeudi dernier à Anvers dans le quartier orthodoxe par des agresseurs qui ont oublié de lui voler la forte somme d'argent qu'il portait sur lui. En France, en 2003, les Juifs, seulement 1% de la population française, étaient victimes de 72% de la totalité des violences racistes commises dans le pays, selon les statistiques du CNCDH.

Mais il y a des violences d'une autre nature, qui ont pris la forme de messages symboliques puissants, émanant des plus hautes autorités publiques et sociales. Ces messages, qui signifient l'avènement de normes collectives nouvelles, transforment la représentation que se font les Juifs de leur place dans la nation française. Pas à pas on est en train d'aboutir à un véritable phénomène de « dénationalisation » des Juifs, **dont on ne peut pas vraiment dire in fine qui, des Juifs ou de la nation française, est le perdant véritable.** Limitons-nous aux quatre derniers mois pour illustrer cette tendance. Dans cette période on peut signaler quatre événements, non violents au premier abord, mais de portée symbolique immense, qui ont eu des effets majeur sur es rapports entre les Juifs et la France.

La décision de la Cour d'appel administrative sur l'affaire du lycée Montaigne

Le 11 août, la Cour d'appel administrative de Paris confirmait un jugement du tribunal administratif du 1^o juin, qui ordonnait la réintégration de deux élèves du lycée Montaigne à Paris, dont l'un avait été exclu pour antisémitisme. Automatiquement, les parents de l'enfant juif, agressé pendant plusieurs mois par les deux « réintégrés », retireraient leur enfant du lycée. Que s'était-il passé ? Deux jeunes arabo-musulmans font d'un enfant juif de leur classe leur souffre douleur, avec force de coup et d'injures, dont des injures antisémites, pendant plusieurs mois. Le jeune juif dépérit, songe au suicide, quand une ancienne institutrice rencontrée par hasard, qui le

connaît bien, prend la mesure de sa détresse et parvient à lui faire dire pourquoi il en est là. « Deux élèves n'arrêtaient pas de me frapper. L'un d'eux m'a traité de sale juif, et ils m'ont dit que tous les juifs avaient été exterminés. » Après deux longs mois d'hésitations, le conseil de discipline du lycée exclut les deux agresseurs récidivistes qui sont immédiatement rescolarisés dans un autre établissement. Leurs parents mobilisent alors la

... on a le droit d'humilier, de battre et d'insulter un juif, sans même encourir la sanction d'exclusion scolaire, et que c'est la victime juive qui doit s'éclipser devant les agresseurs. C'est qu'un juif peut être la cible des coups et d'injures antisémites, sans que cela ne justifie de sanctions ...

Ligue des Droits de l'Homme et le Mrap, trouvent le concours d'au moins un professeur activiste du lycée, un de ces personnages modernes, très sensible au destin de « l'étranger » même si c'est un agresseur, et très féroce à l'encontre du « chantage à l'antisémitisme ». Tout ce petit monde demande l'annulation de la décision d'exclusion.

Deux ordres de juridiction leur donnent successivement raison, les agresseurs réinvestissent le lycée et le jeune juif battu et insulté pour ce qu'il est par sa naissance, quitte la place.

Ce qui a été édicté par ces deux décisions, c'est qu'on a le droit d'humilier, de battre et d'insulter un juif, sans même encourir la sanction d'exclusion scolaire, et que c'est la victime juive qui doit s'éclipser devant les agresseurs. C'est qu'un juif peut être la cible des coups et d'injures antisémites, sans que cela ne justifie de sanctions, et qu'il doit tourner les talons en silence. Ce message dit aux Juifs français qu'ils ne sont pas si français que cela, s'ils sont agressés par des arabo-musulmans. Ce message de mise au ban, les Juifs l'ont assurément entendu, même si c'est à des niveaux de conscience cachés ou profonds. Pour l'heure, ils ont voté avec les pieds : les écoles confessionnelles juives ont été assaillies de demandes d'inscription.

Les portes du soleil

Le second événement est la diffusion du film « Les portes du soleil » par la chaîne Arte, les 7 et 8 octobre, avant son passage dans les salles de cinéma. Ce film comprend plus d'une heure de déchaînement antisémite ou les israéliens, appelés exclusivement « les Juifs » comme dans tout le monde arabe, sont hitlérisés au moyen d'artifices grossiers : kibboutz transmuté en camp de concentration, avec des miradors, numéro écrit sur le bras, tri des vêtements entassés

Les Juifs ont été diffamés et nazifiés au cours d'un exercice de réécriture de l'histoire, et cette opération a reçu onction et argent du sommet de l'État. Guy Millière a raison de déclarer qu'avec « Les portes du soleil » la France tient son film antisémite, comme l'Allemagne avec « Le Juif Suss » de Veit Harlan.

en monticules, réflexions sur «l'organisation des Juifs», meurtres mécaniques du tueurs déshumanisés, aux visages invisibles. Les commanditaires du film ne peuvent pas invoquer l'ignorance. Le film est adapté d'un ouvrage d'un écrivain libanais, Elias Khoury, connu pour son antisionisme obsidional, qui tient une rubrique hebdomadaire dans le quotidien palestinien de Londres Al-Quds Al-Arabi. Le réalisateur est un cinéaste égyptien militant Yousry Nasrallah qui baigne dans la culture antisémite délirante qui affole ce pays.

Les téléspectateurs français sont ainsi soumis à une propagande anti juive haineuse, à une heure de grande écoute, et ils ne se trompent pas : les records d'audience sont pulvérisés. Ce qu'il faut ajouter, c'est que ce film a été financé par le ministère des Affaires Étrangères, par le ministère de la Culture, par les autres chaînes publiques, et par des fonds européens. Les Juifs ont été diffamés et nazifiés au cours d'un exercice de réécriture de l'histoire, et cette opération a reçu onction et argent du sommet de l'État. Guy Millière a raison de déclarer qu'avec « Les portes du soleil » la France tient son film antisémite, comme l'Allemagne avec « Le Juif Suss » de Veit Harlan. Jean Tsadik de la Ména a raison de déceler là « une fracture » et de noter que ce film a « la faculté d'excommunier de

l'entente nationale tous les Israélites de France qui refusent de renier leur autre composante nationale. De les placer, les indignes, les méprisables, au ban de la nation et de les soumettre à la vindicte populaire ».

Un nouveau message a été émis et comme le premier, il a été entendu sur plusieurs registres de conscience : on a le droit de proposer au grand public, à une heure de grande écoute, un faux historique violemment antisémite, d'y assimiler les Juifs à des nazis et de recueillir les louanges politiques et artistiques des plus hautes institutions du pays. Aux Juifs français d'accepter l'état de fait et de cuire ou de recuire dans leur jus.

Le traitement accordé à Arafat

Qu'Arafat mourant ait été accueilli en France n'est pas source d'euphorie. Son agonie, à bonne distance de la rue palestinienne chauffée à blanc, a sans doute économisé bien des vies. Le problème, c'est qu'il n'a pas seulement été accueilli, il a été honoré comme un héros mythique. Les embrassades et les déclarations du président de la république resteront dans les mémoires. Le rapatriement de sa dépouille a donné lieu à un spectacle surprenant ; par la volonté personnelle de Jacques Chirac, la République lui a rendu les honneurs militaires les plus élevés. La marche funèbre de Chopin, la Garde Républicaine en gants blancs, un premier ministre et last but not least la Marseillaise ! Oubliés les soldats français morts dans l'explosion de l'immeuble Drakkar à Beyrouth par les soins des amis chiites du défunt. Oubliée la

... Le premier ministre s'était dit bouleversé par quelques extraits de "Diaspora", un de ces films arabes contemporains où les Juifs boivent le sang des enfants chrétiens, conspirent pour dominer le monde, avant de se transformer en porcs ou en singes. Il s'agissait disait-il « des images d'Al-Manar insupportables à la vue, brûlantes au cœur, révoltantes à la raison »

guerre dévastatrice en Jordanie en 1970. Oubliées les vagues d'atten-

tats, les détournements d'avions, les meurtres de Munich, la guerre de 7 ans du Liban, avec ses 150 000 morts et la destruction du seul État arabe multiconfessionnel et démocratique. Oubliés les commandos de la plage de Haïfa, la tuerie de l'école de Maalot qui préfigurait celle de Beslan, l'Achille Lauro et l'assassinat de Léon Klinghoffer, le vieil hémiplégique dont le crime était d'être Juif. Oubliée la violation des accords d'Oslo, la récusation des propositions de Camp David, le déclenchement de l'Intifada armée, les appels aux « Shahids », le millier de morts israéliens, civils pour la plupart.

La France a rendu les plus grands hommages possibles au plus grand terroriste antijuif contemporain.

Le message délivré par le président de la république, c'est qu'on a le droit d'être le plus grand tueur de Juifs depuis Hitler, d'être le plus éminent des architectes du terrorisme contemporain et recevoir quand même les plus grands honneurs militaires que la République française puisse rendre. Il a été, lui aussi, parfaitement entendu par les Juifs français, et il chemine dans leur représentation de leur place en France.

La légalisation de la diffusion d'Al Manar

Il y a quelques mois, le premier ministre s'était dit bouleversé par quelques extraits de "Diaspora", un de ces films arabes contemporains où les Juifs boivent le sang des enfants chrétiens, conspirent pour dominer le monde, avant de se transformer en porcs ou en singes. Il s'agissait disait-il « des images d'Al-Manar insupportables à la vue, brûlantes au cœur, révoltantes à la raison ». On avait même affirmé à Moshé Katsav que les émissions de la télévision de l'organisation terroriste captées dans le pays seraient brouillées. Sur ces fortes paroles, le 19 novembre, soit quelques mois plus tard, Al Manar recevait l'autorisation d'émettre du CSA, qui lui ouvre tout l'espace télévisuel européen. Il faut dire que le CSA avait été missionné par le Conseil d'État pour explorer l'éventualité d'un conventionnement avec Al Manar, affaire qu'il a rondement menée.

L'autorisation du CSA serait assortie d'un contrôle rigoureux de clauses proscrivant l'incitation « à la haine, à la violence ou à la discrimination pour des raisons de race, de sexe, de reli-

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

gion ou de nationalité ». Le problème, c'est que pour surveiller Al Manar et une quinzaine d'autres chaînes arabes, le CSA dispose en tout et pour tout de deux agents parlant arabe, mais soumis à la règle des 35 heures. C'est dire la valeur des «contrôles» à venir.

Al Manar a d'ailleurs fêté l'évènement en diffusant en boucle la nouvelle de l'autorisation, assortie nous dit Proche-Orient.info de clips, où l'on trouve de pacifiques envolées comme :

« Jérusalem est à nous les Arabes, ceux qui l'occupent sont exterminés Exterminés, exterminés. Jérusalem est à nous ! »

ou

« Affronte-les avec le feu Sion l'oppresseur, Bats-les avec le feu, Sion l'opprimeur »

Ce sont des initiatives ou des décisions qui impliquent les plus hautes sphères de l'appareil d'État, le président de la République, de grands ministères, des instances judiciaires dont une Cour d'Appel, le Conseil d'État et le CSA. Ces institutions majeures ont envoyé des signes indiscutables qui se résument en une phrase : « on a le droit d'attaquer et de salir impunément le peuple juif en France ».

Al Manar est un instrument de guerre construit par la coalition irano syrienne. Son rôle exclusif est d'entretenir le climat de haine le plus violent possible contre Israël, donc les Juifs, et de répandre un islamisme fondamentaliste qui ferme pour des générations les portes du compromis politique. La France a choisi de lui ouvrir l'espace audio visuel européen, où elle va pouvoir, au prix de quelques bémols en français, répandre la peste de l'antisémitisme et de l'islam de guerre, en français et en arabe. Sa cible principale, sa porte d'entrée, c'est un antisémitisme échevelé, que tout le monde connaît et que l'on a pas les moyens de surveiller, encore moins d'endiguer.

Le message que les juifs français

reçoivent ici, c'est qu'on a le droit de faire de l'antisémitisme terroriste son fonds de commerce, et de le diffuser dans l'espace médiatique français avec l'aval de l'instance régulatrice suprême et du Conseil d'État, qui acceptent les risques de montée des agressions antisémites et du terrorisme islamiste inhérents à cette décision.

Vers un consensus hostile au peuple juif en France

Les quatre événements rapportés ici ne doivent rien à l'immigration arabomusulmane. Ce sont des initiatives ou des décisions qui impliquent les plus hautes sphères de l'appareil d'État, le président de la République, de grands ministères, des instances judiciaires dont une Cour d'Appel, le Conseil d'État et le CSA. Ces institutions majeures ont envoyé des signes indiscutables qui se résument en une phrase : « on a le droit d'attaquer et de salir impunément le peuple juif en France ».

En sens inverse, le seul signe notable a été le rapport de Jean-Christophe Rufin du 19 octobre, qui établit le lien entre l'antisionisme radical et l'antisémitisme, qu'il dénomme « *antisémitisme par procuration* ». Jean-Christophe Rufin laissait entendre dans son rapport qu'il était favorable à une pénalisation de l'antisionisme radical. Il y a renoncé quelques jours plus tard dans un article du Monde. Le rapport a été semble-t-il refermé aussitôt paru, et rangé dans les archives sans fond du Ministère de l'Intérieur.

La conséquence de ces orientations politiques, c'est l'établissement d'un consensus dans la diffamation d'Israël et la falsification de l'Histoire contemporaine. Par l'intermédiaire du PAF qui sait comprendre ce que l'on attend de lui, on aboutit à une dégradation supplémentaire de l'image d'Israël et du judaïsme dans les représentations collectives des français, comme l'atteste le sondage BVA du 8 novembre.

Il faut rappeler qu'avant 1940, il n'y avait pas de mouvement de masse antisémite en France, mais que les esprits, les représentations, étaient préparés par les ouvrages de Drumont, puis de Maurras. Aussi, à peine mis sur pied, le régime de Vichy a pu trouver les hommes nécessaires pour mettre en œuvre une politique antisémite plus radicale que celle qu'exigeait l'occupant nazi.

Masquées par des discours sonores mais vides qui font office de couverture, les autorités françaises sont en train de réunir les ingrédients d'un milieu passionnément hostile aux Juifs, capable d'accepter ou de trouver des justifications aux pires entreprises à venir.

L'affaire Dreyfus avait prouvé, au début du 20ème siècle qu'il existait en France, par delà les clivages droite-gauche, un puissant parti de la vérité, de la liberté, de l'antiracisme, et des valeurs de la République. Il tarde

... la révocation de l'Édit de Nantes à la fin du 17ème siècle priva la France des Protestants. Forces vives dont la perte devait consacrer le recul relatif du pays face au monde anglo saxon et la fin de son statut de première puissance dans le monde ...

beaucoup à prendre corps et à se faire entendre aujourd'hui.

A quoi sert-il de se voiler la face et de jouer à l'autruche ? Aujourd'hui, le judaïsme, comme réalité sociale et politique, est profondément déstabilisé en France par des politiques délibérées menées au sommet de l'État français. Ces politiques ne sont pas celles de la France, de toute éternité. C'est la volonté d'un groupe d'hommes, qui se compte en fait sur les doigts des deux mains, et qui croit promouvoir les intérêts politiques du pays tels qu'il les comprend, en multipliant les concessions aux dictatures arabes du monde entier sur les valeurs essentielles qui fondent le contrat social et la sécurité de notre nation.

Elle pourrait peut être perdre à moyen terme les Juifs de France, un peu comme la révocation de l'Édit de Nantes à la fin du 17ème siècle priva la France des Protestants. Forces vives dont la perte devait consacrer le recul relatif du pays face au monde anglo-saxon et la fin de son statut de première puissance dans le monde. A l'époque où la fuite des bac plus cinq accompagne l'entrée en force des bac moins cinq, où le décalage technologique s'accuse au détriment de notre pays, où l'identité de la France hésite devant l'irruption de l'Islam conquérant qui n'a que faire de l'intégration, qui a le plus à perdre, des Juifs de France ou de la France, à la dénationalisation rampante de ces derniers ?

Pourquoi le PAF* français fonctionne-t-il sous le régime de la pensée unique ?

Jean-Pierre Bensimon

Quatre événements majeurs de politique internationale ont reçu, dans le consensus des média français, le traitement que l'on donnait à l'information, à Moscou, à l'époque soviétique. Les arrestations en moins. Il s'agit de la guerre d'Irak, dans sa durée, des élections présidentielles américaines, de la mort de Yasser Arafat et des événements récents de Côte d'Ivoire.

Dans la plupart des pays, même si une tendance dominante

Il s'est passé en Côte d'Ivoire une poussée de violence dont les conséquences sont sans doute de longue portée. Le PAF a adopté purement et simplement la thèse officielle française, sans s'interroger par exemple sur cette décision prise en un quart d'heure de liquider la flotte aérienne ivoirienne.

se dessine, plusieurs opinions sont développées dans les média. En France, non. La contradiction, si elle peut surgir, ne se situe qu'à la périphérie des problèmes, sur des points de détails, de sorte que le noyau des vérités intangibles se trouve encore renforcé.

L'Intervention en Irak

Très peu d'hommes politiques (Pierre Lellouche, Alain Madelin) ont pris position pour l'intervention américaine en Irak mais ils n'ont pu développer leur point de vue que dans des créneaux si confidentiels et si étriés que dans le grand public, nul n'était en mesure de les nommer. La complexité extrême du sujet justifiait, exigeait même, une diversité d'opinions et de traitement pour prendre la mesure des enjeux qui ne sont pas minces. Au lieu de cela un déluge de passions, de langue de bois, de vociférations et de jugements tout faits, où Ariel Sharon tenait étrangement compagnie au président américain.

L'élection présidentielle américaine

John Kerry a recueilli en France des scores électoraux dignes de l'Afrique d'Omar Bongo ou de Jean Bédel Bokassa. Une déferlante d'ouvrages originaux, de traductions, encadrée par les films de Michaël Moore et de William Karel et une quantité indéterminée d'émissions et de reportages, toujours dans le même sens, ont saturé l'espace de communication en langue française et réduit les très rares voix discordantes à un mince filet inaudible. Pourtant, Bush a été élu, dans un élan qui a peu de précédents. Les français ne méritaient-ils pas une information minimum, de vrais débats, des analyses de fond plutôt que le lavage de cerveau anti Bush? Les média ont-ils fait l'autocritique de leurs messages militants, démentis de façon cinglante par la réalité ? Que nenni: pour le PAF, les français ne méritent pas autant d'égards.

La disparition de Yasser Arafat

La mort du rais palestinien a aussi provoqué la plus étrange unanimité. Qui a cru bon de s'élever quand celui qui a présidé à la liquidation des chrétiens du Liban a reçu en grande pompe, tous les honneurs que la République pouvait accorder ? Arafat a introduit la guerre au Liban, comme partout où il est passé à l'exception de la Tunisie : on lui doit une guerre qui a fait 150 000 morts et la destruction des institutions de ce pays démocratique pluri confessionnel. A la place, il a laissé une occupation syrienne et la domination d'une milice chiite, le Hezbollah qui durent encore. Ses amis chiites ont assassiné, en faisant sauter l'immeuble Drakkar à Beyrouth, plus de cinquante soldats français. On lui a quand même déroulé le tapis rouge, on lui a donné de l'armée de terre, de la marche funèbre de Chopin et de la garde républicaine ; on a tourné en bourrique le général Estripeau, médecin-chef de l'hôpital militaire de Clamart, perdu dans l'affrontement sordide entre l'épouse du défunt et ses amis politiques pour le contrôle des centaines de millions de dollars détournés par le même défunt des caisses palestiniennes. Nul n'a jugé bon, dans les média de se demander si l'on n'allait pas trop loin, si les valeurs de la France n'étaient pas en train de prendre l'eau. Et pourtant !

Les événements de Côte d'Ivoire

Il s'est passé en Côte d'Ivoire une poussée de violence dont les conséquences sont sans doute de longue portée. Le PAF a adopté purement et simplement la thèse officielle française, sans s'interroger par exemple sur cette décision prise en un quart d'heure de liquider la flotte aérienne ivoirienne. Un quart d'heure, qui mettait en grand péril 15000 européens dispersés dans ce vaste pays, un quart d'heure, susceptible de plonger la France dans un conflit sans visibilité, un quart d'heure, pour alimenter une vague anti française sur tout le continent francophone. Dans le Figaro Magazine du 13 novembre, avec des précautions de Sioux, André-Gérard Slama osait évoquer, au prix de mille prudences, une affaire mal gérée, et regretter l'absence d'un Jacques Foccard qui connaissait l'Afrique et les africains comme sa poche. Il n'y a plus de Jacques Foccard, il y a Jacques Chirac ... André-Gérard Slama et c'est tout. Pour le reste le PAF, cramponné aux thèses officielles, a fait preuve d'une circonspection assourdissante.

D'où vient le phénomène français d'information unique?

D'où vient cette chape de plomb qui pèse sur le PAF, cette marche au pas, cet alignement des bérets, ces lits au carré ?

D'abord de la structure du pouvoir hérité de la constitution

(Suite page 6)

(*) PAF : Paysage Audio Visuel français

Lettre du Collectif Paix et Vérité n° 7

1° décembre 2004

5

(Suite de la page 5)

de 1958, qui centralise toutes les

La seconde raison, peut-être la plus décisive, réside dans la convergence idéologique des deux grands courants de la politique française, en principe opposés. Jacques Chirac met en œuvre des orientations éthiques, politiques, doctrinales, sociales, très minoritaires dans son propre camp ...

aguet, et dangereux pour ceux qui pensent librement, et qui disent ce qu'ils pensent. D'où la prudence extrême des responsables des lignes éditoriales des médias, et l'obligation de soumission des journalistes, implicite mais très vigoureuse. Alain Hertoghe qui a fait le constat de cette uniformité menaçante dans son ouvrage « Guerre à outrances » a été immédiatement remercié, révélant en creux l'ombre de Big Brother qui plane sur l'information des français.

La seconde raison, peut-être la plus décisive, réside dans

décisions effectives de l'appareil d'État dans les mains d'un président élu pour une autre mission, et de quelques conseillers de l'ombre dont personne ne peut identifier à coup sûr le rôle et le poids. Et qui réduit le Parlement à une instance d'enregistrement ouvertement négligée. Comme ce pouvoir est faible, comme il n'a qu'une prise très limitée sur les grandes forces qui organisent à moyen terme le déclin évident du pays, il est aux

la convergence idéologique des deux grands courants de la politique française, en principe opposés. Jacques Chirac met en œuvre des orientations éthiques, politiques, doctrinales, sociales, très minoritaires dans son propre camp, lequel se tait pour ne pas être rayé de la vie politique d'un trait de plume par les effets du pouvoir pyramidal. Mais les orientations du président actuel convergent totalement avec les principes et les modalités d'action de ses adversaires socialistes. Ces derniers, privés de tout espace, en sont réduits à lui emboîter le pas, dans tous les cas sur les questions de politique internationale, et souvent en politique intérieure. Cette convergence a pris l'allure d'un vau-deville quand le Président s'est mis à défendre un équivalent de la taxe Tobin, très à gauche du parti socialiste, lui qui a lourdement contribué à l'étranglement des agricultures du tiers monde en luttant pendant des décennies pour une politique de subventions massives à l'agriculture européenne. Les médias tirent, sans beaucoup de bravoure, les conclusions de cette unanimité nationale de façade, en renonçant à leur raison d'être.

Le troisième motif, le plus navrant, c'est l'étroitesse des liens que la France entretient avec les dictatures du monde entier et principalement des dictatures arabes, alors qu'elle distend jusqu'à la quasi rupture sa relation aux démocraties, principalement la démocratie américaine, mais aussi à la démocratie israélienne. Quand on a pris le parti de Saddam, le parti d'Hafez Al Assad, le parti d'Arafat, le parti du Hezbollah, il ne faut pas s'étonner de voir la démocratie choir très bas, l'antisémitisme renaître et dévorer toute la plaine. Le PAF ne fait que refléter cette descente aux enfers, sous l'égide des sommets de l'État.

(Suite de la page 7)

Paradoxes israéliens

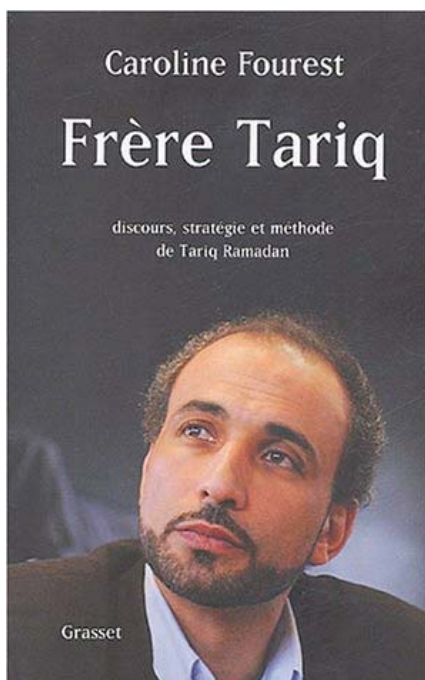
même temps les conditions d'une forte

reprise. Le proche avenir dira si la stratégie économique adoptée était la bonne.

Il faut souligner aussi des phénomènes de bureaucratie et un manque d'expérience de la gestion sociale en Israël. C'est une lacune que les res-

ponsables devraient prendre en considération. Un pays, même en guerre, s'il améliore l'esprit de solidarité dans la nation et met en place les structures nécessaires, peut épargner au moins d'avoir faim à la totalité de la population. Les Pays Bas en ont fourni la preuve durant la seconde guerre mondiale, qui n'était quand même pas une mince épreuve. Personne n'y est mort de faim, malgré les déficits alimentaires.

La pauvreté croissante, les dégâts immenses de l'insécurité n'empêchent pas les Israéliens de faire preuve d'une incomparable volonté de résistance. C'est ainsi qu'on vient de battre un record inattendu : au mois de novembre, 92% des nouvelles recrues ont demandé à être affectés dans des unités combattantes. Les projets d'Arafat pour décourager les Juifs de vivre en Israël n'ont visiblement pas encore abouti.



Frère Tariq.

Discours, stratégie et méthode de Tariq Ramadan

Tariq Ramadan est-il un réformateur moderniste ou un intégriste ? Que propose-t-il, dans ses livres et dans ses cassettes ? Tient-il un double discours ? Est-il l'héritier politique de son grand-père, Hassan al-Banna, ou simplement son petit-fils ? Est-il un prédicateur autonome ou l'ambassadeur en Europe des Frères musulmans ? Qui a dit : " J'accepte les lois tant que ces lois ne m'obligent pas à faire quelque chose contre ma religion " ? Faut-il un " moratoire " sur la lapidation des femmes ? Qu'est-ce que le " féminisme islamique " ? Peut-on fréquenter en même temps la Ligue des droits de l'homme et Youssef al-Qaradhawi, le théologien justifiant les attentats kamikazes ? Qui incite des militants islamistes à établir des " sphères de collaboration " avec la gauche laïque et altermondialiste ? Dans quel but ? Pour la première fois, un livre répond à toutes les questions que l'on se pose sur Tariq Ramadan.

Biographie

Spécialiste de l'intégrisme, Caroline Fourest a notamment publié un ouvrage très remarqué, Tirs croisés. La laïcité à l'épreuve des intégrismes juif, chrétien et musulman (Calmann-Lévy) et Foi contre choix. La droite religieuse et le mouvement prolifère aux Etats-Unis (Golias). Elle est aussi rédactrice en chef de la revue Prochoix.

Editeur : GRASSET ET FASQUELLE

Les Israéliens peinent à surmonter les effets psychologiques de l'Intifada

Université de Haïfa 24 Octobre 2004

Haïfa. - Si Israël a gagné la guerre de l'Intifada, comme quelques experts l'affirment, ils passent des moments beaucoup plus difficiles dans la bataille psychologique contre le terrorisme. Il n'y a pas de miracle de ce point de vue, quand on apprend qu'un Israélien sur cinq a perdu un parent ou un ami dans une action terroriste ou de guerre depuis le début de l'Intifada il y a quatre ans.

C'est la pénible conclusion d'une enquête récente conduite par le Centre d'Études de Sécurité Nationale de l'Université de Haïfa.

Des statistiques présentées, on retient quelques données saillantes :

21.8% de la population juive d'Israël a perdu un parent ou un ami à cause du terrorisme ou de la guerre depuis le lancement de l'Intifada. Dans la population arabe israélienne, le chiffre est 11.3%.

Presque un tiers du public israélien (28.1%) n'a été confronté à aucun évènement, aucune personne, ni aucune situation qui les renvoient à un incident terroriste.

Deux tiers des Israéliens se fient moins à la capacité du gouvernement de les protéger depuis l'Intifada. Des femmes surtout (72.1%) pensent que le gouvernement est impuissant à cet égard. Pire peut-être, c'est un sentiment de désespoir qui prévaut. Plus de la moitié du public israélien (51.8%) éprouve la sensation de moins bien contrôler les évènements qui affectent son existence à la suite de l'Intifada. 56.3% sont plus pessimistes qu'avant au sujet de leur bien-être et de ce qu'il adviendra à l'avenir.

Le directeur du Centre, le professeur Gabriel Ben-Dor et le Dr. Daphna Canetti-Nisim, chercheur associé, ont mené leur enquête au moyen d'entretiens téléphoniques conduits en septembre auprès de 1.613 personnes.

Les chercheurs de l'Université de Haïfa ont trouvé que la population arabe d'Israël est bien plus découragée que la moyenne. Et cela bien qu'elle ait été moins exposée aux actes de terrorisme, directement, ou indirectement par le biais de pertes parmi leurs amis ou leurs parents. En outre, deux fois plus d'Israéliens juifs que d'Israéliens arabes (15.1% contre 6.5%) disent qu'ils ont été eux-mêmes blessés, ou qu'un membre ou un ami de famille a été blessé du fait du terrorisme ou de la guerre ces quatre dernières années. La population juive est également beaucoup plus nombreuse à avoir été témoin ou à assister dans cette période à un acte terroriste ou de guerre accompagné de pertes humaines (14.5% des juifs, 6.3% des Arabes).

Plus de 60% de la communauté arabe est pessimiste sur l'avenir, à comparer aux 54% de la population juive. Les Arabes israéliens sont également plus nombreux à prendre de la distance avec les activités ou les personnes qui leur rappellent les incidents terroristes (43.2%, contre 21.8% dans la population juive). Ils sont également plus affectés mentalement par des pensées et des images mentales liées au terrorisme (33.4% en comparaison des 27.5% de Juifs qui sont soumis à de tels symptômes).

Résultats de l'enquête

% DE RÉPONDANTS QUI ONT RÉPONDU "OUI" AUX QUESTIONS SUIVANTES :

Quelqu'un de la famille ou parmi vos amis est-il mort dans un incident terroriste ou de guerre depuis le début de l'Intifada ?

Total 18.7%, Juifs 21.8%, Arabes Israéliens 11.3%

Quelqu'un de la famille ou parmi vos amis a-t-il été blessé dans un incident terroriste ou de guerre depuis le début de l'Intifada ?

Total 12.5%, Juifs 15.1%, Arabes Israéliens 6.5%

Avez-vous été témoin d'un incident terroriste avec des morts et des blessés puisque le début de l'Intifada ?

Total 12.1%, Juifs 14.5%, Arabes Israéliens 6.3%

Refusez-vous d'entreprendre des activités ou d'être en relation avec des personnes ou des situations qui vous rappellent des attaques terroristes ?

Total 28.1%, Hommes 24.2%, Femmes 31.6%, Juifs 21.8%, Arabes Israéliens 43.2%

Des images ou des pensées liées aux attaques terroristes vous reviennent-elles à l'esprit ?

Total 29.2%, Hommes 24.3%, Femmes 33.7%, Juifs 27.5%, Arabes israéliens 33.4%

À la suite de l'Intifada, avez-vous l'impression de moins bien maîtriser les évènements qui concernent votre vie ?

Total 51.8%, Hommes 45.6%, Femmes 57.4%, Juifs 51.5%, Arabes israéliens 52.5%

Du fait de l'Intifada, pensez-vous être plus pessimiste sur votre sort personnel et sur l'avenir ?

Total 56.3%, Hommes 54%, Femmes 58.3%, Juifs 54.2%, Arabes israéliens 61.2%

Du fait de l'Intifada, avez-vous moins confiance dans la capacité du gouvernement de vous protéger ?

Total 66.2% Hommes 59.7%, Femmes 72.1%, Juifs 62.5%, Arabes israéliens 75.1%

Paradoxes israéliens

Comme on l'a vu plus haut les atrocités de l'Intifada, sa durée, ont profondément affecté la population israélienne. A cela s'est ajouté une crise économique qui a rendu la situation encore plus délicate pour les plus vulnérables. C'est ainsi que la pauvreté fait désormais des ravages en Israël. Près d'un million et demi de personnes sur 6,5 millions, soit 22,4% vivent en dessous d'un seuil de

pauvreté fixé à 2777 shekel pou un couple.

Ce sont 360 000 familles qui sont touchées où dans la moitié des cas le père de famille travaille. La pauvreté n'épargne pas les enfants, la population la plus fragile : 652 000 d'entre eux soit plus de 30% n'y échappent pas.

Outre l'Intifada et la crise des hautes

technologies qui a suivi l'éclatement de la « bulle » Internet, on incrimine la politique économique inspirée par Benjamin Netanyahu. Il est sur qu'en réduisant les dépenses sociales – mais comment faire dans un pays en guerre contraint à de gigantesques dépenses militaires ? – on a réduit les revenus de nombreuses familles. Mais on a créé en

(Suite page 6)

Les engagements d'Israël en matière de droit interne et de droit international en période de guerre

Juge Amnon Straschnov Ancien Avocat général des Forces de Défense d'Israël

Note de la rédaction de « Le Lettre du Collectif Paix et Vérité »

Il y a quelques jours, le 22 novembre, un officier israélien, un druze, incarcéré depuis un mois, a été inculpé par la justice militaire pour le meurtre d'une fillette palestinienne de 13 ans. Les faits s'étaient déroulés le 5 octobre 2004, dans une zone de guerre que la fillette avait pénétrée par inadvertance. La justice tranchera, mais cet événement détestable permet de souligner deux points. Tout d'abord les Israéliens ne sont pas des saints, préservés de tout errements par le judaïsme ou parce qu'ils servent une cause juste. Ensuite, la réaction de l'appareil d'État israélien à cette transgression des normes éthiques et militaires de l'ouverture du feu, a été fulgurante. Entre la date des faits et l'acte d'accusation ne se sont écoulés que 47 jours !

Un autre événement abject a été mis en exergue par le Yediot Aharonot. On a retrouvé des photos où des soldats israéliens posaient devant les cadavres de Palestiniens, l'un d'entre eux posant le pied sur un corps. Mêmes observations : les israéliens ne sont pas des saints, mais les institutions sociales, la démocratie israélienne sont vigoureusement présentes. Un grand journal national révèle publiquement l'affaire qui jette un doute sur l'armée du pays, en pleine guerre, et l'armée diligente une enquête, dont tout dit qu'elle va aboutir vite et que ses conséquences seront lourdes pour les coupables.

Ne nous y trompons pas. Ces deux incidents odieux démontrent paradoxalement qu'Israël, il s'agit ici du pays, de la démocratie, fait

preuve d'une intransigeance morale et d'une élévation collective dont on cherche vainement des équivalents dans d'autres pays ou dans l'Histoire. Israël est aux prises avec une guerre barbare, une guerre « sale », c'est-à-dire une guerre où ses civils sont cruellement ciblés par l'ennemi, où ce dernier envoie en première ligne les enfants et de plus en plus les femmes, où les combattants ne portent pas d'uniformes, etc. Ce type de guerre dont les initiateurs sont les pires criminels (même s'ils sont célébrés avec des gants blancs à Paris) est propice au déchaînement de la barbarie qui contamine alors même la partie agressive. **Malgré cela, l'armée israélienne maintient un niveau d'exigence éthique et morale exceptionnel et sanctionne lourdement les transgressions.**

Mais ce comportement et ces règles ne trouvent pas uniquement leur justification dans l'éthique. Ils correspondent aussi à des nécessités opérationnelles et stratégiques. Sur ces points, Israël ouvre la voie à tous les pays démocratiques, face à la menace de l'époque, le terrorisme.

La guerre terroriste, comme toute guerre, a des objectifs politiques, définis plus ou moins clairement. Mais elle emploie des moyens nouveaux : en s'attaquant aux civils de la façon la plus atroce possible, elle recherche un effet de sidération, la démoralisation et l'abandon du combat. L'Espagne a donné un bon exemple d'une stratégie terroriste réussie. Les Espagnols ont transformé leur douleur et leur peur en haine, non pas contre leurs agresseurs, mais contre leurs propres institutions, et mis au

pouvoir un gouvernement de capitulation qui a fait ce que les terroristes attendaient de lui.

Pour résister au terrorisme et le vaincre, il faut donc rendre à la population confiance et espoir, et faire la preuve que les forces armées sont proches d'elle, sont vraiment à son service et dédiées à sa protection. Un tel rapport de confiance ne peut être établi que sur la base d'un code moral irréprochable, du sentiment d'être du côté de la civilisation face à la barbarie et de ne pas être infectés par la sauvagerie des adversaires. Cela signifie, non pas que les bavures s'évanouissent par enchantement, mais qu'elles sont combattues avec une détermination incontestable.

Le respect d'un code déontologique devient alors une source de force et d'efficacité aussi bien sur le plan opérationnel que pour mettre en échec les stratégies de démoralisation, de doute et de division de l'adversaire. A l'inverse, la barbarie opérationnelle des « combattants héroïques » des factions palestiniennes, les pratiques d'exécution sommaire des « collaborateurs », les scènes collectives de dépeçage des cadavres, ont conduit la société palestinienne au naufrage que l'on connaît.

L'article ci-dessous expose les règles d'engagement des Forces Israéliennes de Défense et passe en revue les problèmes juridiques posés par une guerre de nature terroriste. Il s'en dégage une doctrine que nous soumettons à la discussion des lecteurs.

- Toutes les opérations menées par Israël de la première *Intifada* à ce jour sont conformes au droit. Israël respecte toujours les lois de l'état d'urgence édictées par les Anglais lors de leur mandat en Palestine en 1945. Elles sont semblables à celles qu'ils ont mises en oeuvre contre l'IRA en Irlande du Nord.
- Israël a établi quatre principes de base pour la mise en oeuvre des lois de la guerre dans le combat contre le terrorisme : 1) **L'impératif militaire** : on ne doit employer la force que si on se trouve dans une situation qui procure un avantage militaire incontestable. 2) **La distinction** entre les combattants - ceux qui sont directement impliqués dans les hostilités - et les

non combattants. 3) **L'humanité**, c'est-à-dire l'interdiction des opérations qui provoquent des souffrances inutiles 4) **La proportionnalité** qui oblige à s'assurer que l'action contre les cibles légitimes ne frappe pas la cible de façon excessive, en regard de l'avantage militaire escompté de l'attaque.

- A l'instar des Américains en Afghanistan et en Irak, Israël range les terroristes dans la catégorie des **combattants illégaux**. Ils ne bénéficient pas des garanties du droit international puisse qu'ils n'adhèrent pas aux lois de la guerre. Plus précisément, ils violent toutes les dispositions des lois de la guerre. Ils ne portent pas d'uniformes et ne respectent pas les conditions

(Suite de la page 8)

qui leur donneraient le statut de prisonniers de guerre

- Une fois les terroristes définis comme des combattants illégaux, ils deviennent des cibles militaires légitimes. On peut alors les combattre et les tuer, dans le respect du droit et de la morale. Ils veulent nous frapper et de nous tuer, cela ne fait aucun doute. Ils ont exprimé ces intentions de façon claire et ouverte.
- D'un point de vue légal, il nous est permis de les prendre pour cible, au titre de l'autodéfense. Si nous pouvons les capturer et les faire comparaître devant un tribunal, c'est préférable. Mais si ce n'est pas possible, nous sommes en droit de les abattre.
- La convention de Genève a été adoptée en 1949 et la Convention de la Haye en 1907. Il n'existait pas à cette époque de terrorisme de ce type, et il n'existe à ce jour ni convention ni protocole spécifique contre le terrorisme. Il est de toute évidence nécessaire de disposer aujourd'hui d'un tel protocole.

Les différences entre les deux derniers soulèvements palestiniens du point de vue juridique

Il y a une grande différence entre les questions de droit soulevées par la première *intifada* (1987-1993) et par le soulèvement qui a commencé en 2000. La première *intifada* était caractérisée par des troubles civils, c'est à dire que des civils, des femmes et des enfants, lançaient des pierres et barraient les routes. Il ne s'agissait pas de terrorisme. L'acte de terrorisme le plus grave à cette époque, c'était le jet de cocktails Molotov sur des soldats ou des véhicules civils. Le problème si on veut respecter le droit dans de telles situations, c'est qu'il n'y a aucune loi d'espèce : les lois de la guerre ne s'appliquent pas et les lois de la paix, ne s'appliquent pas non plus.

Toutes les opérations menées par Israël de la première Intifada à ce jour sont conformes au droit. Israël respecte toujours les lois de l'état d'urgence édictées par les Anglais lors de leur mandat en Palestine en 1945.

C'est à ce moment-là que nous avons mis en place la détention administrative, la comparution devant un tribunal, et l'expulsion administrative, toutes mesures fondées sur le droit, inscrites dans un cadre juridique. Toutes les opérations menées par Israël de la première *Intifada* à ce jour sont conformes au droit. Israël respecte toujours les lois de l'état d'urgence édictées par les Anglais lors de leur mandat en Palestine en 1945. Elles sont semblables à celles qu'ils ont mises en oeuvre contre l'IRA en Irlande du Nord.

Le droit ne peut pas rester figé. Il doit évoluer selon la situation. Par exemple, avant le premier soulèvement, la loi sur la détention administrative (détention sans procès) était différente. On a recours à la détention administrative lorsque l'information reçue grâce aux écoutes électroniques ou à un informateur dont l'identité ne peut pas être révélée devant le tribunal pour garantir sa sécurité. Une personne peut être placée en détention administrative pendant six mois, après approbation d'un juge militaire, et ne peut être prolongée de six mois supplémentaire qu'avec l'accord d'un juge ordinaire. Il existe une revue juridique éditée par la Cour Suprême d'Israël, sur le thème de la détention administrative.

Avant que le début du premier soulèvement en 1987, Israël avait environ 200 détenus administratifs. Selon la loi en vigueur à ce moment-là, l'État était obligé de faire comparaître chaque détenu devant un juge sous 48 heures pour superviser et vérifier l'objet de la détention. Quand le second soulèvement a commencé, nous avons eu parfois des milliers de détenus administratifs qu'il était impossible de faire comparaître devant un juge. Nous avons donc changé la loi. La nouvelle loi a levé l'obligation pour l'État ou le gouvernement militaire de faire comparaître chaque détenu devant un juge, mais elle a donné à ce dernier le droit d'adresser, à tout moment, une requête pour comparaître devant un juge.

J'ai poursuivi les personnes qui violaient les règles d'engagement, ou les lois ordinaires, ou des droits de l'homme. Tirer sur quelqu'un sans raison valable conduit tout droit à la comparution devant la Cour Martiale.

En octobre 2000, la deuxième *Intifada* a éclaté ; elle est considérée par certains comme "un conflit armé très proche d'une guerre." Pendant les trois premières années de ce conflit armé, 942 civils israéliens ont été tués dans des actions terroristes. Des cafés-restaurants ont connu des scènes de carnage. Des autobus ont sauté. Quand le terrorisme vous est imposé, vous avez l'obligation de le combattre sans cesse, avec diligence et détermination, non seulement en Israël mais partout dans le monde. Les mesures qui sont prises contre les terroristes ou leurs commanditaires ne peuvent pas être comparées aux mesures modérées du premier soulèvement, qui était, lui, un soulèvement civil.

Durant la première *Intifada*, Israël contrôlait la situation sur le terrain : il n'a pas utilisé de tanks, d'hélicoptères, ni même de véhicules de transport de troupes blindés, mais seulement des jeeps. Israël a perdu le contrôle sur le terrain en partie à cause de ce que l'on a pris l'habitude d'appeler le processus de paix, et il a commencé à le récupérer seulement deux années et demi après le massacre de Pâque dans un hôtel de Netanya et le déclenchement de l'opération « Bouclier de Défense ». La tension a désormais été réduite grâce à la conjonction du contrôle sur le terrain, de la barrière de sécurité, de renseignements meilleurs, exploités avec davantage d'efficacité. Tous ces éléments conjugués concourent à créer une situation dans laquelle le niveau de terrorisme est plus bas que dans le passé. Dans certains secteurs au sein desquels la tension est inférieure en raison de la présence de la barrière, les règles d'engagement militaires sont différentes de celles d'autres secteurs où il n'y a pas de barrière, et où l'entrée des terroristes en Israël est plus facile. Avant le premier soulèvement, quand les temps étaient calmes, les Palestiniens travaillaient en Israël. Il n'y avait presque aucun problème de sécurité, les gens n'étaient pas placés en détention administrative, et il n'y avait pas de politique d'élimination ciblée. C'est seulement après que le terrorisme ait fait irruption et occasionné de nombreuses per-

Il est permis selon les règles de la morale et du droit, de combattre et de tuer tous les terroristes pour leurs actions notoirement cruelles : nous n'avons pas à les traiter comme les bénéficiaires d'un régime de protection.

(Suite page 10)

(Suite de la page 9)

tes qu'Israël a du prendre des mesures adaptées. Il n'y a aucune raison de blâmer Israël ou de le rappeler à l'ordre pour les mesures qu'il a dû prendre. Qu'on les compare à celles des États-Unis qui détienne 600 prisonniers à Guantanamo, à Cuba, parce que la Cour Suprême des

Pendant la guerre du Golfe en 1991, Israël a distribué des masques à gaz à tous les citoyens israéliens mais pas à la population arabe de Cisjordanie et de Gaza. Après un recours auprès de la Cour Suprême, cette dernière a ordonné à l'armée d'en distribuer aussi à la population locale.

États-Unis n'a pas de juridiction adaptée à leur cas. Ou que l'on compare le dossier d'Israël à celui de la France. Lors de la Guerre d'Algérie, il y eu beaucoup plus d'atrocités perpétrées par l'armée française contre des Algériens, et pourtant il n'y avait pas de Cour Martiale pour les troupes françaises.

Les pouvoirs de l'Avocat Général militaire dans l'État d'Israël sont différents de ceux de ses homologues des États-Unis ou d'Angleterre. Ce dernier est complètement indépendant et c'est lui seul, et non pas les officiers de l'armée, qui décide si on doit envoyer quelqu'un en Cour Martiale. J'ai poursuivi les personnes qui violaient les règles d'engagement, ou les lois ordinaires, ou des droits de l'homme. Tirer sur quelqu'un sans raison valable conduit tout droit à la comparution devant la Cour Martiale.

Principes pour combattre le terrorisme

Il est plus facile d'être une démocratie dans la partie du monde où se trouvent les États-Unis, qu'ici, au Moyen-Orient, où Israël est entouré par des pays qui n'ont que faire de la démocratie ou des droits de l'homme. Israël en tant que démocratie, doit tenir compte de deux principes directeurs : combattre pour éliminer le terrorisme, et en second lieu, respecter les droits humains de la population palestinienne, composée principalement d'individus innocents. C'est notre devoir, en vertu du droit international, des droits de l'Homme, et des Conventions de Genève.

Israël a établi quatre règles principales dans le combat contre le terrorisme. D'abord, il doit y avoir **une nécessité militaire**. On ne doit employer la force que si l'on se trouve dans une situation qui procure un avantage militaire incontestable. En second lieu, il faut établir une **distinction** entre les combattants, ceux qui participent directement aux hostilités, et les non combattants. Troisièmement, l'impératif **d'humanité**, c'est-à-dire l'interdiction des opérations qui provoquent des souffrances inutiles. Quatrièmement, la **proportionnalité** qui oblige à s'assurer que l'action contre les cibles légitimes n'affecte pas des personnes protégées par le droit, à savoir les civils, et qu'elle ne frappe pas la cible de façon excessive, en regard de l'avantage militaire escompté de l'attaque. Ces quatre principes sont le fondement de l'application des lois de la guerre par Israël.

Les combattants illégaux n'ont pas droit au traitement des prisonniers de guerre

Quel est le statut juridique des terroristes ? Certains arguent que puisqu'ils sont des combattants, ils ont les

droits des combattants, à savoir le statut de prisonniers de guerre, le bénéfice de la convention de La Haye et des Conventions de Genève, qui régissent les prisonniers de guerre. D'autres soutiennent que ce sont des civils et que des civils ne peuvent pas être attaqués. Il n'existe pas de classification appropriée aux terroristes en droit international. La Convention de Genève a été adoptée en 1949 et la Convention de la Haye en 1907. Il n'existait pas de terrorisme à cette époque, pendant la Deuxième Guerre Mondiale non plus : il n'y a aujourd'hui ni convention ni protocole spécial contre le terrorisme. Il est indispensable d'en avoir un désormais.

Israël classe les terroristes de la même façon que les Américains en Afghanistan et en Irak, comme des **combattants illégaux**. Ce sont des combattants mais ils ne peuvent pas se prévaloir de la protection du droit international parce qu'ils n'obéissent pas aux lois de la guerre. Ils n'ont pas droit à sa protection puisqu'ils violent toutes les dispositions des lois de la guerre et du droit humain. Ils ne portent pas d'uniformes et ils n'obéissent pas aux conditions qui les habiliteraient à être des prisonniers de guerre.

Quelles mesures prenons-nous contre ces combattants illégaux ? Si nous des preuves et que nous parvenons à les mettre en détention, nous les faisons comparaître devant une cour de justice, un tribunal militaire.

Les éliminations ciblées et le droit

Une tactique nouvelle mise en œuvre par Israël dans sa guerre contre le terrorisme consiste à pratiquer des éliminations ciblées, un sujet

Dès que nous avons défini le terroriste comme un combattant illégal, il devient une cible militaire légitime. Il est permis selon les règles de la morale et du droit, de combattre et de tuer tous les terroristes pour leurs actions notoirement cruelles

de controverse acharnée. Dès que nous avons défini le terroriste comme un combattant illégal, il devient une cible militaire légitime. Il est permis selon les règles de la morale et du droit, de combattre et de tuer tous les terroristes pour leurs actions notoirement cruelles : nous n'avons pas à les traiter

comme les bénéficiaires d'un régime de protection. Ce sont des combattants illégaux, qui viennent nous tuer sans qu'il y ait la moindre ambiguïté sur ce point puisqu'ils en manifestent ouvertement l'intention.

Pour quelles raisons devrions-nous laisser un terroriste portant une ceinture d'explosifs, pénétrer dans un café-restaurant à Jérusalem, ouvrir son manteau, et n'être autorisés à le tuer qu'à partir du moment où nous avons bien vu sa ceinture ? Nous sommes légalement autorisés à l'attaquer et à le capturer avant qu'il n'agisse, au titre du droit absolu à l'autodéfense. Si nous pouvons nous en emparer et apporter la preuve de sa culpabilité, c'est préférable. Mais s'il est entouré d'hommes armés, nous sommes en droit de l'abattre.

Il y a des conditions préalables très strictes qui s'appliquent au déclenchement des éliminations ciblées. Ces conditions préalables sont bien connues à tous les niveaux des Forces de Défense d'Israël et du Ministère de la Défense, qui consultent l'Avocat Général militaire. D'abord, le terroriste ou son chef doit constituer une menace immi-

(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

nente ; cette procédure est admise comme mesure préventive mais pas comme mesure punitive. En second lieu, il ne doit pas y avoir d'option alternative pour arrêter le terroriste. Troisièmement, on doit respecter strictement

On n'a pas commis d'erreur en visant le cheik Yassine ou d'autres terroristes connus qui ont du sang sur les mains. Le seul problème avec ces éliminations cibles, c'est lorsque des personnes innocentes qui se trouvent à proximité, sont tuées ou blessées.

les quatre principes de la nécessité militaire, de la distinction, de l'humanité, et de la proportionnalité. C'est seulement dans ce cadre que pouvons nous effectuer ce genre d'élimination. On n'a pas commis d'erreur en visant le cheik Yassine ou d'autres terroristes connus qui ont du sang sur les mains. Le seul problème avec ces éliminations cibles, c'est lorsque des personnes innocentes qui se trouvent à proximité, sont tuées ou blessées. Nous continuons à recommander à nos soldats et à nos pilotes d'avoir toujours présente à l'esprit l'idée de la proportionnalité. En temps de guerre, il peut y avoir des pertes civiles, involontaires bien entendu, mais les pilotes savent faire la différence, et ils ont la faculté de ne pas effectuer leur tir quand il y a un risque important pour la population locale.

La Cour Suprême d'Israël

La Cour Suprême d'Israël est le sommet de la protection des droits de l'homme dans l'État d'Israël, aussi bien que dans les territoires administrés. C'est

sans précédent dans le droit international : tout habitant, même les Arabes résidant dans les territoires administrés, peut faire appel directement à la Cour Suprême et demander à la justice réparation du préjudice subi. Les gens peuvent recourir devant la Cour Suprême, dont l'autorité s'étend à tous les responsables israéliens.

Il y a de nombreux exemples d'intervention de la Cour Suprême. Pendant la guerre du Golfe en 1991, Israël a distribué des masques à gaz à tous les citoyens israéliens mais pas à la population arabe de Cisjordanie et de Gaza. Après un recours auprès de la Cour Suprême, cette dernière a ordonné à l'armée d'en distribuer aussi à la population locale.

Nous obéissons, sans discuter, aux décisions de la Cour Suprême. Dans le cas de la barrière de la sécurité, la Cour Suprême d'Israël a statué qu'il était bien légal de construire la barrière, mais que son tracé de la barrière devait être modifié. Je pense qu'il s'agit d'une bonne décision. L'idée de construire la barrière a surgi parce que nous avons voulu nous protéger, pas parce que nous avons voulu causer le malheur des Palestiniens.

* * *

Le juge Amnon Straschnov est, président en exercice de l'Institut Israélien d'Arbitrage Commercial ; il a servi comme Avocat Général Militaire (officier juridique en chef) des Forces de Défense d'Israël (1986-1991) et comme président des tribunaux militaires de Cisjordanie (1982-1984). Il a également administré le système de justice militaire israélien à l'intérieur de "la ligne verte" et dans les territoires administrés. Parmi ses nombreuses publications, «La Justice sous le Feu» (1994, en hébreu), qui traite des aspects légaux du premier soulèvement dans les territoires administrés.

Confidences sur les espoirs ultimes d'Arafat

D'après les propos de Abdel Bari Atwan rapportés par le Jerusalem Post novembre 2004

Abdel Bari Atwan, aujourd'hui rédacteur en chef d'Al-Quds Al-Arabi, le quotidien palestinien de Londres, a été un proche d'Arafat jusqu'aux accords d'Oslo.

Il vient de livrer dans son journal le réflexions que lui tenait Arafat en 1994, juste avant de s'installer à Gaza. Arafat lui aurait dit, au cœur de la nuit :

« Écoute, Abdel Bari, je sais que tu es opposé aux accords d'Oslo, mais tu devras garder en mémoire, pour toujours, ce que je vais te dire. Un jour viendra où tu verras des milliers de juifs s'enfuir de Palestine. Je ne vivrai pas assez longtemps pour le voir, mais toi, tu le verras certainement. Les accords d'Oslo contribueront à ce résultat. »

Bien qu'il se soit éloigné de lui car il ne croyait pas aux accords d'Oslo, Abdel Bari Atwan a continué de voir

Arafat au cours de ses innombrables voyages à travers le monde. Il raconte comment Arafat a préparé son offensive terroriste de septembre 2000.

Ainsi, Arafat aurait décidé de former les Brigades des Martyres d'Al Aqsa, l'aile armée de Fatah, « en réponse aux tentatives américaines et israéliennes de le marginaliser, après l'échec du sommet de Camp David en 2000...

Lors du sommet, il a fait face à l'immense pression d'Israël, des États-unis et de quelques partisans arabes d'un compromis sur Jérusalem. Paradoxalement, certains leaders arabes, comme le prince héritier saoudien Abdullah Abdel Aziz, appelèrent Arafat pour exiger qu'il fasse preuve de souplesse sur la question de Jérusalem. »

Selon Abdel Atwan, si Arafat a rejeté

les offres d'Israël lors du sommet c'est "parce qu'il n'avait aucunement l'intention de signer un accord définitif avec l'État juif. Il était bien conscient qu'un tel accord le ferait entrer dans l'histoire avec une mauvaise image, celle d'un traître, parce qu'il serait contraint de renoncer au droit au retour pour les réfugiés et à la majeure partie de la souveraineté sur Jérusalem Est."

Et Abdel Atwan conclut : « Certes, les juifs ne se sont pas sauvés de Palestine par les milliers comme le Président Arafat l'avait prévu. Mais ils ont commencé à plier bagage et à quitter la bande de Gaza et quelques implantations de Cisjordanie. Il y a également des signes d'émigration vers l'Europe, les États-unis et le Canada du fait des attentats suicides et d'un profond sentiment d'insécurité chez les Israéliens. »

La question de l'islamisme en milieu scolaire

Barbara Lefebvre

Le texte ci-dessous a été écrit par Barbara Lefebvre, professeur d'histoire et géographie, membre de la commission éducation de la L.I.C.R.A. et co-auteur du fameux "Territoire perdus de la République" dirigé par Emmanuel Brenner, dont la seconde édition est parue en mars 2004.

Après la poignante déposition devant la commission Stasi de Mme Arvaud, Principale du Collège Beaumarchais dans le 11e arrondissement de Paris, on avait pris la mesure de la dureté des rapports introduits par l'islamisme dans l'école publique et de la négation systématique du principe de laïcité.

Le texte de Barbara Lefebvre confirme la persistance des conflits d'identité à l'école, attisés par le travail persévérant des prédicateurs, ainsi que le rôle central que va continuer à jouer le Hijab malgré la loi du 15 mars 2004 qui prohibe les signes religieux ostensibles à l'école.

Avant de se lancer dans l'exposé d'un constat, d'une analyse qui risquerait d'être mal comprise ou extrapolée, il faut préciser un point essentiel sur cette délicate question : nous ne devons pas oublier que les premières victimes de l'islamisme – cette dérive politique totalitaire forgée à partir de

Les premières victimes de l'islamisme – cette dérive politique totalitaire forgée à partir de la foi musulmane – ont été et sont les musulmans.

la foi musulmane – ont été et sont les musulmans. Les croyants et les incroyants, les hommes mais d'abord les femmes, de nationalité algérienne, irakienne ou française. Tous sont concernés puisqu'ils sont le public cible de ces prédicateurs de la haine qui n'ont qu'un objectif : ré-islamiser leur coreligionnaires en les écartant de

toute appartenance autre que religieuse. La nationalité, la citoyenneté, la féminité, la libre pensée, tous ces paramètres sont pour les islamistes des démons à combattre éloignant le musulman et la musulmane de son identité profonde qui ne relève, selon leur doctrine, que d'une supradéité d'essence exclusivement religieuse (ou politico-religieuse). Il faut d'ailleurs relever que la pression terroriste islamiste s'est exprimée depuis une vingtaine d'années d'abord dans des pays de culture musulmane qui aspiraient à la sécularisation, c'est-à-dire à une nette séparation entre pouvoir temporel et spirituel ; la Turquie, l'Algérie, l'Iran, l'Égypte ont été le terrain du jihad interne lancée par des groupes d'obédience tant sunnite que chiite.

En France, les « territoires perdus de la République » ainsi que les a dénommés Emmanuel Brenner sont devenus, dans les années 1980, des espaces rêvés pour cette réappropriation identitaire en négatif : là où l'État de droit ne s'incarnait plus, là où les gouvernements successifs avaient proposé des 'emplois jeunes' ou des activités 'associatives' pour occuper de jeunes actifs économiquement discriminés, là où l'École de la République était devenue un terrain de jeu comme un autre et non un lieu de savoir, ce sont sur ces territoires que les propagandistes de l'islam radical se sont implantés. Banlieues de Lille, de Marseille, de Lyon, de Toulouse, de Paris... pas un quartier de relégation sociale n'échappera à leur maillage dans les années 1980-90. Avant de le regretter aujourd'hui, les politiques locaux furent ravis de pouvoir compter sur eux au grand dam des jeunes de la 'génération beur' (on notera le mépris stigmatisant de l'appellation) qui demandaient une intégration dans la République démocratique laïque autour d'une identité nationale. Vingt ans plus tard, la réalité de l'islam en France - ou de France comme on veut - c'est le combat pour le marquage identitaire de la femme musulmane par le voile islamique à l'iranienne, le C.F.C.M. dirigé par l'U.O.I.F. et la F.N.M.F., les islamistes aux côtés du Ministre de l'intérieur pour prier à la libération d'otage...

Dans les écoles de la République, hormis le hijab, ce sont les propos insultants à l'égard d'enseignantes parce que femmes et 'infidèles', contre des enseignants identifiés comme musulmans (parce que maghrébins !) par principe traîtres à la cause puisque servant l'État laïque (donc islamophobe), ce sont les refus de suivre certains cours jugés contraires au dogme, ce sont les revendications sur les menus de cantine où même le substitut du poisson ne suffit plus, on veut manger hallal ou rien, ce sont enfin les pressions constantes pendant le mois du Ramadan où l'entrée de la cantine est surveillée pour vérifier qui entre et sort, où des chefs d'établissement acceptent de prêter une salle pour les élèves demi-pensionnaires qui jeûnent, espace qui se transforme en salle de prière exclusivement réservée aux pratiquants. Certes, ces situations ne concernent pas tous les établissements dits « de repli communautaire », néanmoins, force est de constater l'ampleur prise par les revendications de ce type depuis quelques années et qui se sont accentuées après le 11 septembre 2001.

Tout cela ne provient pas d'un imaginaire nourri par une crainte obsessionnelle de l'entrisme islamiste à l'École publique, c'est une réalité qui doit être prise en considération parce qu'elle conditionne un regard et une perspective sur l'avenir d'un possible - ou non - vivre-ensemble dans la communauté nationale des dix prochaines années. Un rapport officiel de l'Éducation nationale rend compte de cet état de fait, l'IGEN-EVS (Inspection générale chargée de la vie scolaire) a mené une enquête durant plusieurs mois en 2003 et 2004 dans des établissements « susceptibles d'être affectés par les signes et manifestations d'appartenance religieuse ». L'Inspecteur Général y a rencontré tous les acteurs de l'établissement

Le hijab continuera d'être un étendard et si ce ne sont plus les élèves qui l'arboreront ce seront les mères encouragées par les propagandistes de quartiers à encadrer les sorties pédagogiques et toutes autres activités

ainsi que les habitants et les responsables locaux. Le constat est identique à celui dressé par le livre auquel j'ai participé qui était paru en septembre 2002 (Les territoires perdus de la République, sous la direction d'Emmanuel Brenner, aux 1001 nuits, version augmentée en mars 2004). Les exemples illustrant les phénomènes tels que le refus de la mixité et les

violences sexistes, le prosélytisme islamiste (notamment de personnels extérieurs encadrant des activités périscolaires ou intérieurs recrutés comme médiateur ou emploi jeune), la contestation des enseignements ou la banalisation d'un antisémitisme virulent recourent point par point ceux des témoignages du livre.

Il est important de savoir qu'un tel rapport a été transmis au Ministère de l'Éducation Nationale au moment où les enjeux scolaires autour de la laïcité sont forts. Une parole déterminée doit être maintenue notamment face à de nouvelles stratégies d'entrisme. Ainsi, on nous dit que la rentrée s'est bien déroulée quant aux jeunes élèves voilées, cela restera à

Ramadan ne tergiverse pas : « plus on sera présent, plus les femmes avec leur hijab seront présentes sur le plan social, présentes dans la discussion (...) plus on habituera les mentalités, et plus les choses changeront ».

confirmer car des récalcitrantes persistent et des responsables associatifs continuent de menacer d'en appeler à la Cour européenne des droits de l'homme pour invalider la loi. En tout cas, le hijab continuera d'être un étendard et si ce ne sont plus les élèves qui l'arboreront ce seront les mères encouragées par les propagandistes de quartiers à encadrer les sorties pédagogiques et toutes autres activités scolaires où la présence de parents serait sollicitée aux côtés des enseignants. C'est l'enseignement primaire qui est ici principalement concerné, c'est là que se joue une nouvelle bataille si les autorités n'éclaircissent pas rapidement la situation. Or, lorsque des responsables académiques l'ont fait après le vote de la loi, rappelant que les parents accompagnateurs se trouvaient en quelque sorte en 'délégation de service public', se faisant ils étaient tenus à la neutralité politique et religieuse incombant aux éducateurs, ils ont été discrètement désavoués...C'est ne pas comprendre que des manipulateurs se cachent derrière les acteurs d'une guerre qui les dépasse.

Tariq Ramadan est un des chefs de file les plus médiatiques et écoutés par les jeunes français de culture musulmane en mal d'identité. Dans les cassettes diffusées par sa maison d'édition lyonnaise et décryptées par Caroline Fourest dans

son livre Frère Tariq, il évoque l'espace éducatif comme le « domaine où les stratégies doivent être très exigeantes ». Il incite les parents comme les élèves à « veiller au contrôle des programmes scolaires » et plus sérieux, à « investir l'école publique en utilisant les espaces libres pour dispenser un enseignement religieux complémentaires ». Or si l'école coranique a le droit d'exister au même titre que le Catéchisme ou le Talmud Torah, elle n'a pas sa place dans l'École publique !

Quant au voile islamique, Ramadan ne tergiverse pas : « plus on sera présent, plus les femmes avec leur hijab seront présentes sur le plan social, présentes dans la discussion (...) plus on habituera les mentalités, et plus les choses changeront ». Ne nous trompons pas, le petit fils du fondateur des Frères Musulmans encourage cette visibilité du voile pour les jeunes femmes musulmanes encore non voilées, ce sont d'abord elles qu'il faut 'reconvertir', les femmes occidentales ne sont pas - encore - concernées. Mais on peut compter sur la bienveillance antiraciste et anti-islamophobe de certains leaders associatifs pour prêter main forte à Ramadan. Ainsi au cours du F.S.E. à Londres en octobre dernier, la « féministe » d'extrême gauche Christine Delphy du collectif « une École pour tous et toutes » a affirmé que la position des mouvements féministes de son pays qui s'étaient exprimés pour la loi contre les signes religieux à l'école s'expliquait parce qu'il s'agissait d'un « mouvement blanc influencé par la tradition raciste en France », les féministes apprécieront.

Dans une de ses cassettes, Tariq Ramadan revendiquant «une pensée globalisante » met l'accent sur la nécessité d'une « stratégie de communication » afin de construire des « sphères de collaboration ». Il ajoute que l'avenir est là : « répertoire les sphères de résistance et développer les sphères de collaboration »... Aujourd'hui comme hier, les démocrates amoureux de la liberté, nous choisissons la résistance (la vraie, pas celle des terroristes) et nous lutterons contre la collaboration. Quant à la France, elle est de nouveau devant un choix cornélien, sera-t-elle capable de tirer les leçons de l'histoire ?



Sous la direction de **Manfred Gerstenfeld & Shmuel Trigano**

L'année 2000 a marqué un tournant dans l'histoire des communautés juives qui s'étaient reconstruites en Europe au sortir de la deuxième guerre mondiale qui avait vu leur extermination. Une poussée antisémite d'un genre inédit a ébranlé les convictions sur lesquelles cette renaissance remarquable s'était fondée. Le rapport avec l'actualité du Proche-Orient a bien sûr joué un rôle de catalyseur mais il aurait été insuffisant à lui seul pour déclencher un phénomène d'une telle ampleur. Celui-ci traduit en effet plus profondément un problème spécifique à l'Europe, autant culturel que politique. Il témoigne avec fracas de l'arrivée sur la scène politique des populations de l'immigration arabo-musulmane, mais aussi de ce que le glacis conventionnel de l'après-guerre cachait. Sans la complaisance des médias, de l'opinion publique, et la plu-

part du temps, des pouvoirs publics, dans tous les pays concernés, jamais l'antisémitisme virulent qui a emporté le monde arabo-musulman contemporain n'aurait pu s'exprimer aussi ouvertement et avec tant d'impunité. C'est ce relais européen d'une vindicte qui tire ses origines du refus arabe d'Israël qui est le plus inquiétant pour l'avenir du judaïsme sur ce continent. Il a donné l'occasion de se réveiller aux plus anciens stéréotypes antisémites de l'histoire et justifie la définition de ce nouvel antisémitisme comme «européen». Les études rassemblées dans cet ouvrage analysent la situation dans quinze pays européens.

BON DE COMMANDE (Réf. H.N.A.E.)

A retourner avec votre règlement aux **EDITIONS CAFE NOIR - 6 Boulevard Carnot - 45150 JARGEAU**

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Tél :
 Commande : volumes x 20,00€ Total =€
 Frais de port et d'emballage (pour la France) :3,00€ Exonération des frais de port pour plus de deux ouvrages

Entretien avec Morad El Hattab

Novembre 2004—Propos recueillis par Olivia Cattan

Morad El Hattab, philosophe et écrivain musulman, pratiquant, laïque et féministe, tente de faire entendre la voix de nombreux musulmans de France, modérés, intégrés aux coutumes françaises et respectant les lois de la République. Il se bat contre le port du voile au nom de la liberté des femmes, prône l'Altérité à la barbe des fondamentalistes et pleure les victimes israéliennes tout comme les victimes civiles palestiniennes. Morad El Hattab n'hésite pas à mettre sa vie en danger pour défendre la justice, afin que le « dar el-Islam », la maison de l'Islam, demeure en ce monde le « dar el-Salam », la maison de la Paix.

Son livre, « **Chroniques d'un buveur de lune - Essais sur le Mal et l'Amour** », préfacé par le Pr. Raphaël Draï, chez J-M. Laffont.

Quel est selon vous, le véritable message du Coran ?

Morad El Hattab. Le message du Coran est une pacification de l'âme, un appel à l'amour et à l'idéal de paix universel car sa lecture notifie clairement la quête du savoir, la recherche de la sagesse et la considération de la vie comme valeur suprême.

Pourquoi la voix des musulmans modérés est-elle étouffée par celle de Tariq Ramadan qui a su accéder au débat télévisé avec Nicolas Sarkozy ?

M.E.H. Dénier le droit de s'exprimer à des Français de culture musulmane et vivant très loyalement leur francité est littéralement du suicide car une telle attitude conduira inévitablement au communautarisme, voire à un affrontement de mort ! Notre ministre fait preuve d'une stupéfiante naïveté en débattant fièrement face à un homme qui incite les jeunes à refuser la « colonisation intérieure » de l'Occident, qui prône un « moratoire » pour la lapidation des femmes et qui refuse la laïcité de l'État français au prétexte que notre Constitution républicaine fasse prévaloir des lois humaines sur des lois présentées comme divines.

Le Conseil Français du Culte Musulman, chapeauté par Dalil Boubakeur est-il représentatif des musulmans de France ?

M.E.H. À ce jour, il ne répond nullement aux exigences des musulmans de France que sont : la construction et le financement des lieux du culte, le regroupement des sépultures de défunts musulmans, l'organisation du pèlerinage, les carences de l'enseignement, le contrôle de la viande halal (licite), l'établissement d'un dialogue inter-religieux...mais nous donne un spectacle pitoyable d'ayatollahs aux petits pieds qui ne considèrent même pas la liberté de conscience comme une priorité et pire vont jusqu'à, par la voix de son vice-président, comparer publiquement le voile au port de l'étoile jaune, assimilant de fait le droit français au nazisme ! C'est de la folie pure !

Que pensez-vous de Mohamed Latrèche, P^{dt} du Parti des Musulmans de France (P.M.F.) et de ses propos antisémites lors de la manifestation du 17 janvier 2004 en faveur du voile ?

M.E.H. Les déclarations immodérément médiatisées de M.

Latrèche ont alterné la menace avec les coups d'encensoirs (un voile = une voix électorale) et cajolé tous ceux qui se sentent brimés en désignant les coupables de leur infortune : les juifs et les homosexuels ! Ces propos sont condamnables car ils condensent toutes les haines et baffouent notre plus belle victoire : celle de vivre en France comme des Français heureux et libres de mener notre vie selon la loi républicaine, garante de nos libertés. Il faut nous méfier de ceux qui cherchent à nous convaincre par d'autres voix que celles de la raison.

La loi contre le voile, au nom du respect du principe de laïcité, ne va-t-elle pas engendrer des troubles ?

M.E.H. Non, je suis favorable à cette loi car elle fait tomber le voile sans l'arracher, de plus je reste persuadé que le droit à la différence conduit irrémédiablement à la différence des droits. Nul n'est dupe que le voile est une clôture identitaire qui amplifie à l'encontre des femmes musulmanes le déni des droits les plus fondamentaux et fige ouvertement leur statut, prône leur enfermement domestique dont l'obligation du port du voile n'est qu'un appendice. L'affirmation de la laïcité française était primordiale car elle garantit une égale liberté pour tous et préserve l'espace public de toute ingérence exercée au nom de la religion.

Croyez-vous que cette loi sera suffisante pour combattre la montée de l'intégrisme islamique et de l'extrême droite en France ?

M.E.H. Je le crois mais nous devons rester très vigilants car il y a en France quelques prêcheurs analphabètes viscéralement anti-juifs qui préconisent un djihad plus en parenté avec les thèses de l'extrême droite qu'avec ce texte sacré qu'est le Coran. Il est aussi urgent de rappeler à nos concitoyens que l'ouvrage qui constitue la charte politique fondamentale du Front National s'intitule : « *300 mesures pour la renaissance de la France* », (préfacé par Jean-Marie Le Pen, édité sous sa direction) et qu'il présente des similitudes troublantes avec le programme fondateur du Parti National Socialiste présenté à Munich, le 24 février 1920, par...Adolf Hitler.

Ne pensez-vous pas qu'associer le voile avec la kippa ou la croix catholique est une erreur pouvant apporter de nombreuses dérives ?

M.E.H. Bien entendu, c'est même triste d'associer nos amis sikhs, juifs et chrétiens à un tel débat, car seul le port du voile pose une question cruciale : celle des références de la pensée et des sources du pouvoir. D'ailleurs, je vous rappelle que le voile n'est pas du tout islamique ! Sa première mention juridique remonte aux lois assyriennes du roi Téglat-Phalazar 1^{er} soit 1700 ans avant la venue du prophète Mohamed (SBAL) et il n'est pas écrit dans le Coran que le voile garantit l'accès au paradis à celle qui le porte ! De plus, vouloir instituer le droit au voile comme une revendication identitaire défait le pacte social immuable de notre Constitution qui reconnaît des citoyens et non des communautés.

La peur de certains enseignants, à parler de la

(Suite page 15)

(Suite de la page 14)

Shoah, devant des élèves musulmans, dans des zones dites « à risques » n'est-il pas la preuve d'un abandon de la République face à la menace extrémiste ?

M.E.H. L'horreur nazie s'est accomplie par haine de l'autre homme, et non au mépris d'une morale car le but de ce régime était de démentir l'humanité à un peuple, de lui tuer son histoire. Voilà pourquoi l'enseignement de la Shoah est primordial, voire essentiel car il nous évitera de « cautionner » toutes actuelles dérives activistes sanglantes.

Pourquoi la voix des musulmans modérés n'a-t-elle pas plus d'écho dans les médias ?

M.E.H. C'est incroyable, mais en France toute voix apaisée et réfléchie qui n'intimide personne et ne représente aucune menace à l'ordre public est bannie de l'espace

public. Alors que faire le salut nazi et proclamer « Heil Israël » est possible sur une chaîne publique ! J'implore donc les médias de ne plus nous choisir des « héros négatifs », numériquement insignifiants mais qui jettent le discrédit sur tous les musulmans.

Comment allez-vous, aujourd'hui, en France, réussir à renverser la tendance de l'anti-judaïsme et représenter l'islam modéré pour le gouvernement français ?

M.E.H. Mon regard est celui d'un intellectuel engagé qui propose des idées et des valeurs que le droit ou le politique ont charge de transformer en règles de conduite. Mais il nous importe surtout de défendre toutes les victimes, de refuser toute indignation sélective et de mettre dans les institutions de la République toute notre confiance en condamnant toutes formes d'intégrismes et de discriminations.

L'amour maternel selon Al Manar

MEMRI 25 novembre 2004

A l'occasion de la "Journée du martyr", **AL-MANAR, TÉLÉVISION DU HEZBOLLAH**, a diffusé une interview d' Oum Saïd ("la mère de Saïd") et d'autres mères.

Interviewer : "Non seulement vous êtes la mère d'un martyr, mais il se trouve en plus que votre fils est devenu martyr à cette date même, la date de la Journée du martyr. Commencez par dire quelques mots à tous nos téléspectateurs d'aujourd'hui. Que ressentez-vous chaque année la mère d'un martyr en cette date ?"

Oum Saïd : "Au nom d'Allah le clément et le miséricordieux... Loué soit Allah de m'avoir accordé mon fils en ce jour béni. Il m'est impossible d'expliquer tout ce que ce jour signifie pour moi, tout ce qu'il représente pour moi et pour toutes les mères de martyrs. Je parle des mères de martyrs ainsi que de toutes les mères au Liban. Tout ce que je pourrais dire d'elles ne suffirait pas, parce qu'elles ont payé le prix en sang, libéré le Liban Sud et qu'elles nous ont rapprochés de la victoire. Elles nous ont valu une grande récompense.

Il suffit qu'elles nous aient accordé le Paradis, ce qu'il y a de plus grand en ce monde. Je souhaite une bonne année à toutes les mères de martyrs et à leurs enfants ; puisse Allah les honorer. Loué soit Allah de nous avoir accordé nos fils. Loué soit Allah."

Interviewer : "Estimez-vous qu'en tant que mère de martyr, vous avez un statut spécial, différent de celui des mères qui n'ont pas de fils martyrs ?"

Oum Saïd : "Assurément, oui..."

Interviewer : " Comment le vivez-vous ?"

Oum Saïd : "Si je me trouve en com-

pagnie d'autres personnes, je ressens le respect et le fierté [environnants]. Ils disent : 'C'est la mère d'un martyr.' Qu'est-ce que cette appellation veut dire ? Pour moi, elle veut dire beaucoup. Je vais la tête haute. Loué soit Allah, loué soit Allah, à chaque heure et à chaque minute."

Interviewer : "Pouvez-vous nous raconter comment on commémore un martyr dans sa famille, en compagnie de ses frères et de ses proches ? Que laissent-ils derrière eux ? Quand un martyr s'en va, est-ce que ça se termine là ? Cesse-t-il d'exister ? Ou au contraire, ressent-on encore plus sa présence ?"

Oum Saïd : "Au contraire, sa présence est encore plus forte et son souvenir gravé à jamais dans nos cœurs. Nous nous sommes assis pour faire la fête pendant le Ramadan. Pussions-nous tous jouir d'une bonne année. Quand nous nous asseyons pour faire la fête pendant le Ramadan, je contemple sa photo, comme cela. Tout le monde croit que je m'apprête à réciter la bénédiction 'Au nom d'Allah le clément et le miséricordieux' pour commencer le repas qui rompt le jeûne. Je le regarde et je dis : 'J'aurais souhaité que mon jour arrive avant le tien. Qu'Allah te bénisse. J'aurais aimé que tu sois ici parmi nous.' Voilà comment je lui parle quand je me mets à table.

Interviewer : "Que vous disent ses frères, ses enfants et les autres ? Si Allah veut, vous serez toujours un modèle de force et de patience."

Oum Saïd : "Loué soit Allah. Je suis au contraire très heureuse, surtout en cette occasion."

Interviewer : "(...) Bien sûr : la ré-

compense d'Oum Saïd et de toutes les mères de martyrs ne sera pas en vain. La patience, la force d'endurer la douleur et l'exemple qu'elles sont pour nous... Pas uniquement ici. C'est un exemple qu'il faudrait partager avec toutes les sociétés. Nous répétons toujours – comme vous l'avez dit tout à l'heure – qu'Allah vous accordera la force et la patience. J'aimerais vous entendre clore sur une note optimiste."

Oum Saïd : "Loué soit Allah, je suis très heureuse. C'est de joie que je pleure. C'est un jour béni, le jour où mon fils m'a donné une raison de me tenir la tête haute..."

Les autres mères de martyrs font l'éloge de l'action de leurs fils

Mère de martyr n°2 : "Nous chérissons le souvenir du sang des martyrs. Je suis fière du martyre de mon fils."

Mère de martyr n°3 : "Je suis prête à sacrifier ma vie. Tout ce que je désire, c'est le martyre. Je suis prête à ce que tous mes enfants deviennent des martyrs. Que mon mari aussi devienne un martyr! Et si Allah veut, que je meure en martyre!"

Mère de martyr n°4 : "Comparé à d'autres, mon sacrifice n'est rien. Il est vrai que j'ai sacrifié un fils, mais d'autres en ont sacrifié deux ou trois. J'espère que d'autres de mes fils deviendront des martyrs."

Mère de martyr n°5 : "Loué soit Allah. Je remercie Allah pour tout le bien dont il nous a honorés. Il nous a béni du martyre. Si Allah veut, nous serons aussi des martyrs, tout comme eux."

Al-Manar Hezbollah 11 novembre 2004.

LES SEPT OBJECTIFS DU COLLECTIF PAIX ET VÉRITÉ

1. Appuyer toutes les propositions fondées sur la recherche véritable de la paix au Proche Orient et la négociation loyale ;
2. Dénoncer les menées antisémites dans notre pays, les manifestations de la judéophobie, comme les autres manifestations du racisme ;
3. Mettre un terme à la tolérance parfois manifestée pour les transgressions de la loi par les citoyens issus de l'immigration au nom de la jeunesse ou des inégalités ;
4. Dénoncer les campagnes médiatiques anti-israéliennes et la désinformation ; obtenir le respect des normes déontologiques dans le champ médiatique sur les questions du Proche Orient et d'Israël ;
5. Infléchir la politique officielle française au Proche Orient dans le sens d'une approche démocratique, équilibrée et impartiale entre les parties en conflit ;
6. Faire reconnaître la communauté de valeurs éthiques et démocratiques entre notre pays et Israël et en tirer les conséquences dans les relations bilatérales des deux pays ;
7. Engager la lutte des idées pour la vérité sur le conflit du Proche Orient, pour une connaissance objective des véritables positions et des attentes des parties en présence.

Le destin désastreux de Yasser Arafat

Le bilan singulier de la vie d'Arafat, c'est qu'il a transporté la mort et la désolation dans tous les pays où il a mis les pieds, à l'exception de la Tunisie.

Ses milices furent à l'origine des pires exactions en Jordanie et il fallut une guerre civile et des milliers de morts pour que les autorités hachémites puissent enfin débarrasser le pays de sa présence et de celle des siens en septembre 1970.

Il s'est ensuite replié au Liban où il construisit un État dans l'État. Il s'ensuivit une terrible guerre civile qui coûta 150 000 morts et la destruction du seul pays arabe démocratique multiconfessionnel. Ses amis chiites firent sauter l'immeuble Drakkar à Beyrouth où étaient cantonnés les soldats français dont 58 périrent. Il ne reste aujourd'hui du Liban, par les soins d'Arafat, qu'une milice iranienne, le Hezbollah, et une occupa-

tion syrienne.

Il fut un des seuls leaders arabes à prendre le parti de Saddam Hussein qui venait d'envahir le Koweït. Celui-ci lui le remercia en créant une prime aux familles de 25 000 dollars pour encourager les attentats suicides.

Un consensus international est désormais établi sur sa responsabilité dans le refus de la paix de Camp David II et de Taba en 2000. Il avait été un des adversaires les plus acharnés d'Anouar Al Sadate quand il voulut signer la paix de Camp David I, 12 ans auparavant. Il a lancé une guerre appelée Intifada, qui dure encore, comme l'occupation de Liban.

Il a expérimenté toutes les tactiques terroristes possibles du détournement d'avion à la prise d'otages et à l'attentat suicide, transgressant toujours les tabous civilisationnels. Ses élèves s'appellent aujourd'hui Ben Laden et Al Zarkaoui.

Il a laissé les territoires palestiniens en lambeaux, sans structures, ni ressources, mais avec une nuée de factions terroristes et mafieuses.

Il a détourné non pas des millions mais plutôt des milliards de dollars, aujourd'hui perdus dans des comptes que l'on a bien du mal à retrouver, malgré les efforts des leaders actuels de l'Autorité Palestinienne. Il a été classé par Forbes au 8ème rang des fortunes du monde à deux rangs de la reine d'Angleterre.

Pendant l'Intifada, qui a coûté tant de pauvreté et de peine à son peuple, sa femme Souha vivait royalement entre Paris et Londres. Devant l'ampleur des mouvements de fonds sur ses comptes, une information a été ouverte en France en 2003. Souha aurait négocié pour une rente de 22 millions de dollar par an, l'autorisation de visite sur son lit d'hôpital aux dirigeants de l'Autorité palestinienne.

► VOUS DÉSIREZ RECEVOIR LA LETTRE DU COLLECTIF PAIX ET VÉRITÉ ET ÊTRE INFORMÉ(E) DE SES ACTIVITÉS
IL FAUT DEVENIR AMI DU COLLECTIF PAIX ET VÉRITÉ:

COTISATION ANNUELLE : 20 EUROS COTISATION DE SOUTIEN : 50 , 100 , 200 , 500 Euros, etc..

**À ADRESSER PAR CHÈQUE BANCAIRE OU POSTAL À L'ORDRE DE
COLLECTIF PAIX ET VÉRITÉ BP 42 13266 MARSEILLE CEDEX 08**

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL PAYS :

TÉLÉPHONE : É-MAIL :

Lettre du Collectif Paix et Vérité

BP 42 13266 Marseille Cedex 08

Dépôt légal Février 2003

ISSN en cours

paixetverite@online.fr

<http://www.objectif-info.com>

Directeur de publication: Jean-Pierre Bensimon

Impr. Repro Concept Marseille